



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



11116/05 (Presse 187)

(OR. en)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Session extraordinaire du Conseil

### Justice et affaires intérieures

Bruxelles, le 13 juillet 2005

Président **M. Charles CLARKE**  
Ministre de l'intérieur  
du Royaume-Uni

# P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 285 9548 / 6319 Fax: +32 (0)2 285 8026  
[press.office@consilium.eu.int](mailto:press.office@consilium.eu.int) <http://ue.eu.int/Newsroom>

11116/05 (Presse 187)

1  
**FR**

## **Principaux résultats du Conseil**

Le Conseil a adopté une déclaration condamnant les attentats perpétrés à Londres

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

**PARTICIPANTS..... 4**

### **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

**DÉCLARATION DU CONSEIL SUR LA RÉACTION DE L'UE AUX ATTENTATS DE LONDRES..... 6**

### **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

*Néant*

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://ue.eu.int>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

### Belgique :

M. Patrick DEWAELE  
Mme Laurette ONKELINX

Vice-premier ministre et ministre de l'intérieur  
Vice-premier ministre et ministre de la justice

### République tchèque :

M. Josef POSTRÁNECKÝ

Vice-ministre de l'intérieur chargé de l'administration  
publique  
Vice-ministre de la justice

M. Roman POLAŠEK

### Danemark :

Mme Lene ESPERSEN

Ministre de la justice

### Allemagne :

M. Otto SCHILY  
Mme Brigitte ZYPRIES

Ministre fédéral de l'intérieur  
Ministre fédéral de la justice

### Estonie :

M. Kalle LAANET

Ministre de l'intérieur

### Grèce :

M. Anastasis PAPALIGOURAS  
M. Giorgos VOULGARAKIS

Ministre de la justice  
Ministre de l'ordre public

### Espagne :

M. José Antonio ALONSO SUAREZ  
Mme Ana María DE MIGUEL LANGA

Ministre de l'intérieur  
Sous-secrétaire d'État au ministère de la justice

### France :

M. Nicolas SARKOZY

Ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement  
du territoire  
Garde des sceaux, ministre de la justice

M. Pascal CLÉMENT

### Irlande :

M. Michael McDOWELL

Ministre de la justice, de l'égalité et des réformes  
législatives

### Italie :

M. Giuseppe PISANU  
M. Roberto CASTELLI

Ministre de l'intérieur  
Ministre de la justice

### Chypre :

M. Doros THEODOROU

Ministre de la justice et de l'ordre public

### Lettonie :

M. Ēriks JĒKABSONS

Ministre de l'intérieur

### Lituanie :

M. Gintautas BUŽINSKAS

Ministre de la justice

### Luxembourg :

M. Luc FRIEDEN

Ministre de la justice, Ministre du trésor et du budget,  
Ministre de la défense

### Hongrie :

Mme Mónika LAMPERTH

Ministre de l'intérieur

### Malte :

M. Tonio BORG

Vice-premier ministre et ministre de la justice et de  
l'intérieur

**Pays-Bas :**

M. Jan Piet Hein DONNER

Ministre de la justice

**Autriche :**

Mme Liese PROKOP

Ministre fédéral de l'intérieur

Mme Karin MIKLAUTSCH

Ministre fédéral de la justice

**Pologne :**

M. Paweł DAKOWSKI

Sous-secrétaire d'État, ministère de l'intérieur et de l'administration

**Portugal :**

M. António COSTA

Ministre d'État et de l'intérieur

M. Alberto COSTA

Ministre de la justice

**Slovénie :**

M. Dragutin MATE

Ministre de l'intérieur

M. Lovro ŠTURM

Ministre de la justice

**Slovaquie :**

M. Daniel LIPŠIČ

Vice-président du gouvernement et ministre de la justice

M. Vladimír PALKO

Ministre de l'intérieur

**Finlande :**

M. Kari RAJAMÄKI

Ministre de l'intérieur

**Suède :**

M. Thomas BODSTRÖM

Ministre de la justice

**Royaume-Uni :**

M. Charles CLARKE

Ministre de l'intérieur

Baroness ASHTON of UPHOLLAND

Secrétaire d'État ("Parliamentary Under-Secretary of State") au ministère des affaires constitutionnelles

**Commission :**

M. Franco FRATTINI

Vice-président

**Autres participants<sup>o</sup>:**

M. Michael KENNEDY

Président d'Eurojust

Les gouvernements des États adhérents étaient représentés comme suit:

**Bulgarie :**

M. Anton STANKOV

Ministre de la justice

**Roumanie :**

M. Vasile BLAGA

Ministre de l'administration et de l'intérieur

Mme Monica MACOVEI

Ministre de la justice

## POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

### DÉCLARATION DU CONSEIL SUR LA RÉACTION DE L'UE AUX ATTENTATS DE LONDRES

Le Conseil a adopté la déclaration suivante:

"Le Conseil de l'Union européenne:

1. Condamne les attentats perpétrés à Londres. Il exprime ses sincères condoléances aux familles des victimes; le jeudi 14 juillet à midi (heure de Londres), deux minutes de silence seront observées en leur mémoire dans toute l'Union européenne. Uni en solidarité comme il l'était après les attentats commis à Madrid l'an dernier, il est fermement résolu à faire échouer les terroristes dans leurs entreprises.
2. Considère les attentats comme un affront aux valeurs universelles sur lesquelles est fondée l'Union européenne. L'attachement à des institutions démocratiques et ouvertes et à des sociétés régies par l'État de droit, au sein desquelles les citoyens de toutes croyances et de tous horizons peuvent vivre, travailler et prospérer ensemble, est au cœur de ces valeurs. Les terroristes, qui refusent cet attachement et cherchent à imposer leurs idées par la violence, seront tenus en échec.
3. Est renforcé dans sa détermination à lutter contre le terrorisme et à faire respecter les principes fondamentaux de liberté, de sécurité et de justice. Avec le concours du coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme et en coopération avec la Commission européenne et le Parlement européen, le Conseil accélérera la mise en œuvre du Plan d'action de l'UE de lutte contre le terrorisme et la concrétisation d'autres engagements existants.
4. Déclare que sa priorité immédiate est de s'appuyer sur le cadre européen existant, qui est solide, afin **de poursuivre les terroristes par-delà les frontières et d'enquêter à leur sujet**, dans le but de contrecarrer leurs plans, de démanteler les réseaux qui les soutiennent, de les couper de toute source de financement et de les traduire en justice.

– Le Conseil:

- adoptera les décisions-cadres concernant la conservation des données de télécommunications (octobre 2005), le mandat européen d'obtention de preuves (décembre 2005) et l'échange d'informations entre les services répressifs (décembre 2005); adoptera la décision relative aux échanges d'informations concernant les infractions terroristes (septembre 2005);

- luttera contre le financement du terrorisme en adoptant, d'ici décembre 2005, un règlement sur les virements électroniques, en adoptant, d'ici septembre 2005, la troisième directive concernant le blanchiment de capitaux et le règlement sur le contrôle des mouvements d'argent liquide, en approuvant un code de conduite visant à empêcher des terroristes d'utiliser à mauvais escient des associations caritatives (décembre 2005), en faisant le bilan des résultats d'ensemble de l'UE (décembre 2005) et en insistant auprès des États membres pour que des enquêtes financières complètes constituent un élément de toute enquête sur le terrorisme et pour instituer des pouvoirs étendus en matière de gel des avoirs.

– En outre, le Conseil demande instamment aux États membres:

- d'intensifier les échanges d'informations dans le domaine policier et en matière judiciaire, en particulier via Europol et sa task force de lutte contre le terrorisme et Eurojust, et de renforcer l'appui apporté par les services de sécurité et de renseignement des États membres au Centre de situation conjoint de l'UE, conformément au programme de La Haye (rapport en décembre 2005);
- d'améliorer la mise en commun des informations sur les explosifs perdus ou volés, y compris en se fondant sur la communication sur les explosifs que doit présenter prochainement la Commission;
- de mettre en œuvre les recommandations qui découlent du processus d'évaluation par les pairs pour renforcer les dispositifs et les moyens nationaux de lutte contre le terrorisme;
- de recourir pleinement aux équipes communes d'enquête.

– Le Conseil demande à la Commission:

- de présenter, d'ici octobre 2005, des propositions sur les principes de la protection des données dans le domaine répressif et, conformément au programme de La Haye, sur le principe de disponibilité et, sur cette base, de présenter, d'ici novembre 2005, la communication sur la collaboration renforcée entre le VIS, le SIS II et EURODAC et une proposition sur l'accès des services répressifs au VIS.

5. Souligne qu'il importe **d'empêcher que des individus se tournent vers le terrorisme** en s'attaquant aux facteurs qui contribuent à la radicalisation et au recrutement par des groupes terroristes. Le Conseil adoptera, d'ici décembre 2005, une stratégie de l'UE définissant les actions à entreprendre en la matière.

6. Souligne la nécessité de réduire la vulnérabilité aux attentats **en protégeant les citoyens et les infrastructures**.

– Le Conseil:

- demande aux États membres d'arrêter des normes communes pour les éléments de sécurité et des procédures sûres de délivrance des cartes d'identité (décembre 2005), des normes détaillées étant ensuite arrêtées dès que possible;

- améliorera la capacité à échanger des informations sur les visas par le biais du Système d'information sur les visas (VIS) et des informations en matière répressive via la deuxième génération du Système d'information Schengen (SIS II) et fera en sorte que les systèmes d'information destinés à protéger nos frontières extérieures et notre sécurité intérieure soient plus solides et plus souples;
- étendra par priorité la biométrie, c'est-à-dire la reconnaissance faciale et le prélèvement d'empreintes digitales des demandeurs de visas dans le cadre du VIS aux régions/pays présentant un risque élevé;
- demande avec insistance aux États membres d'agir de manière concertée pour ce qui est d'équiper les postes de délivrance de visa des moyens biométriques;
- révisera et renforcera les normes communes en matière de sécurité aérienne (fin 2005), et engage les États membres à mettre en œuvre les normes en matière de sécurité maritime et de sécurité dans les ports arrêtées au niveau de l'UE;
- arrêtera, d'ici la fin de 2005, un programme européen de protection des infrastructures critiques, y compris, le cas échéant, des transports routiers et ferroviaires, afin de relever les normes dans tous les États membres;
- demande à la Commission de présenter d'ici octobre 2005 la proposition sur les dossiers des passagers des compagnies aériennes.

7. **Souligne qu'il importe d'améliorer notre capacité à gérer et à réduire les conséquences des attentats terroristes.** Le Conseil invite:

- les États membres à organiser des exercices réguliers de lutte contre le terrorisme pour éprouver la capacité de résistance;
- le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme et la Commission, le cas échéant, à faire rapport d'ici décembre 2005 sur les progrès accomplis en ce qui concerne:
  - les moyens de réaction d'urgence, tant au niveau des États membres qu'à celui de l'UE, y compris ceux qui sont nécessaires pour réagir à un attentat bioterroriste, et sur la base des modules de protection civile des États membres;
  - les mécanismes pour échanger des informations, assurer une coordination et permettre une prise de décisions collective en cas d'urgence, particulièrement en cas d'attentats frappant plus d'un État membre.

8. Réaffirme l'importance de la solidarité et du soutien à l'égard des victimes du terrorisme, y compris en mettant des fonds à la disposition des victimes et de leurs familles.

9. Souligne qu'il s'agit d'une **préoccupation mondiale**. L'UE et ses États membres continueront à soutenir le rôle essentiel des Nations unies et œuvreront au sein de cette organisation pour que soit dégagé, lors du sommet de septembre, un accord sur la convention générale contre le terrorisme et pour que soit élaborée une stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme. Le Conseil et la Commission renforceront les travaux avec des pays tiers prioritaires, en augmentant les engagements individuels et collectifs en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités pour les aider, y compris dans le domaine de la lutte contre la radicalisation et le financement du terrorisme. L'Union européenne continuera à travailler en étroite coopération avec les États-Unis, d'autres partenaires et des acteurs internationaux importants.
  
10. Continuera à évaluer, à la lumière des horribles événements de Londres, si de nouvelles mesures sont nécessaires au niveau européen. Le Conseil fera le point, d'ici décembre 2005, des progrès accomplis, y compris pour ce qui est de la mise en œuvre au niveau national des mesures de l'UE, afin de s'assurer que l'Union s'est dotée du cadre adéquat pour lutter contre le terrorisme. Un plan d'action renforcé sera présenté au Conseil européen de décembre."

**AUTRES POINTS APPROUVÉS**

*Néant*

---